

AFFICHAGE DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE VICE-PRÉSIDENT DU C.C.A.S
EN VERTU DE LA DÉLEGATION QUI LUI A ÉTÉ DONNÉE
PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 9 SEPTEMBRE 2025

N° 2026-03

DÉCISION prise le 10 mars 2026 par Mr Laurent MICHON, Vice-Président du C.C.A.S de Caluire et Cuire

Objet : Attribution des aides facultatives

Période : Février 2026

- Aide alimentaire	1365,00 €
- Aide financière	943,14 €
- Restauration scolaire	3 268,74 €
- Aide ménagère	220,92 €

A Caluire et Cuire, le 10 mars 2026
Laurent MICHON
Vice-Président du CCAS

